

La répartition géographique des voies de faits en milieu urbain

Frédéric Ouellet et Rémi Boivin¹

Les voies de faits sont la forme de violence physique subie par le plus grand nombre de personnes. Le terme « voies de faits » renvoie ici à l'ensemble des attaques, agressions et menaces intentionnelles envers l'intégrité physique d'un individu, à l'exception des infractions d'ordre sexuel. Il peut s'agir de gifler quelqu'un, de le frapper, de lui cracher au visage, de lui lancer un objet, etc. De manière plus formelle, le Code Criminel canadien définit les voies de faits ainsi : « Commet des voies de fait, ou se livre à une attaque ou une agression, quiconque, selon le cas : *a*) d'une manière intentionnelle, emploie la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement; *b*) tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre une autre personne, s'il est en mesure actuelle, ou s'il porte cette personne à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il est alors en mesure actuelle d'accomplir son dessein; *c*) en portant ostensiblement une arme ou une imitation, aborde ou importune une autre personne ou mendie (art. 265(1)). Selon l'Enquête sociale générale, environ 1,4 millions de Canadiens ont été victimes de voies de faits au cours de l'année 2009, soit près de 5% de la population âgée de 15 ans ou plus (Perreault & Brennan, 2010). La prévalence de victimisation par voies de fait au Canada est similaire à celle de la majorité des pays de la Francophonie occidentale, comme la Belgique, la Suisse, le Luxembourg et la France (van Dijk, van Kesteren & Smit, 2007). La gravité et les conséquences des voies de faits varient énormément d'un incident à l'autre ; de même, plusieurs facteurs peuvent influencer l'occurrence et le déroulement des voies de faits. D'autres chapitres de ce livre présentent les facteurs individuels liés à la violence ; le but de ce chapitre est plutôt d'examiner les facteurs qui peuvent expliquer la répartition spatiale des voies de faits, particulièrement dans les milieux urbains.

Les facteurs contextuels

Les voies de faits sont rarement le fruit du hasard. Les risques de subir une agression violente varient selon les caractéristiques des victimes et leur style de vie, mais aussi en fonction des endroits qu'ils fréquentent (Sampson & Lauritsen, 1994). Par exemple, la criminalité avec violence est plus fréquente dans certains secteurs des villes que d'autres.

L'objectif des travaux sur les facteurs contextuels associés au crime n'est pas d'étudier l'implication individuelle dans la délinquance mais plutôt d'analyser les caractéristiques des quartiers qui possèdent un taux de criminalité plus élevé (Sampson & Lauritsen, 1994). De tels travaux s'intéresseront à des questions comme : Quels sont les caractéristiques des quartiers où le taux de criminalité est élevé? Les quartiers sont-ils dangereux à cause de la présence de résidents délinquants ou plutôt de particularités dans leur structure? Comment doit-on influencer la communauté de manière à ce qu'elle prévienne plus efficacement la criminalité?

Des chercheurs de Chicago ont remarqué, dès les années 1930, que le taux de délinquance était particulièrement élevé dans certains quartiers, et que ces quartiers se distinguaient des autres au niveau de la composition de la population résidente. En particulier, Shaw et McKay

¹ Les deux auteurs ont contribué également à l'analyse des données et à la rédaction de ce chapitre. Leur ordre a été déterminé au hasard.

(1942 (1969)) ont suggéré que l'accumulation de désavantages sociaux et économiques mènerait à un bouleversement de la structure d'une communauté qui empêcherait ses résidents de partager des valeurs communes et de maintenir un contrôle social efficace. Cette désorganisation sociale favoriserait l'émergence de la délinquance. Depuis, le niveau de désorganisation sociale a été estimé à l'aide de certaines caractéristiques sociodémographiques des résidents, dont l'hétérogénéité ethnique, le revenu et la mobilité résidentielle.

Autrement dit, la relation souvent observée entre les caractéristiques de la population résidente et le niveau de criminalité dans un quartier est indirecte : les quartiers moins favorisés sont aussi ceux où le contrôle social est le moins efficace, ce qui favorise la commission d'actes violents (voir Boivin & Ouellet, 2011). Il est généralement suggéré que la concentration de désavantages affaiblit les liens sociaux mais aussi que les résidents des secteurs désorganisés ont un niveau de tolérance plus élevé face à la violence : ils auraient la perception que certains incidents violents ne seront condamnés ni par les autres résidents, ni par les autorités (voir Baumer, 2002 ; Sampson & Bartusch, 1998 ; Varano & coll., 2009 ; Warner, 1997). La théorie de la désorganisation sociale obtient un bon support empirique, en particulier pour la prédiction de la délinquance juvénile dans un quartier (Pratt & Cullen, 2005). Toutefois, la désorganisation sociale vise à expliquer le rôle du quartier dans l'étiologie de la délinquance mais ne tient pas compte des causes immédiates de la criminalité.

Les facteurs situationnels

Encore aujourd'hui, les voies de faits sont plus fréquents dans les secteurs situés au centre des grandes villes nord-américaines que dans les secteurs à vocation résidentielle. Cette simple observation a mené au développement de la perspective des « points chauds » du crime (*hot spots*) (Braga, 2001 ; Sherman, 1995). Dans une étude innovatrice, Sherman, Gartin et Buerger ont analysé la répartition géographique des appels logés au service de police de la ville de Minneapolis au cours d'une année et ont découvert que la majorité de la criminalité était concentrée dans un petit nombre d'endroits. Ainsi, 50% des appels logés à la police concernaient seulement 3% des adresses de la ville (Sherman, Gartin & Buerger, 1989). Les auteurs ont alors conclu que la répartition des crimes n'était pas aléatoire et que les points chauds du crime pouvaient être identifiés et ciblés par les services de police. La stratégie de mobilisation des forces policières sur un type d'endroit s'est avérée efficace pour diminuer la criminalité (Braga, 2001 ; Sherman, 1997).

Les travaux sur les points chauds s'appuient fortement sur la notion de choix rationnel. Selon cette perspective, certains quartiers des grandes métropoles ne sont pas criminogènes en soi mais les opportunités criminelles y sont simplement plus nombreuses (voir aussi Brantingham & Brantingham, 1981). Une opportunité criminelle est une situation dans laquelle un délinquant motivé détecte une cible intéressante en l'absence d'un gardien capable d'intervenir (Cohen & Felson, 1979 ; Felson, 2002). Les endroits où la convergence de ces trois éléments est la plus fréquente sont les plus à risque d'être le théâtre d'infractions criminelles. La cible intéressante peut prendre plusieurs formes (ex : personne, maison ou voiture luxueuse). Même s'ils se retrouvent plus ou moins fréquemment dans des situations qui favorisent le passage à l'acte, les délinquants potentiels sont capables d'anticiper les coûts et les bénéfices d'une opportunité criminelle, ce qui fait que le passage à l'acte n'est pas automatique (Clarke, 1983 ; Cusson, 1989 ; Felson, 2002).

En résumé, Cohen et Felson ont fait remarquer que certaines situations étaient plus propices que d'autres à la violence. Leur théorie est surtout utilisée pour expliquer la concentration des crimes autour d'endroits spécifiques, comme les bars (Eck, 1997 ; Roncek & Maier, 1991). En effet, les bars regroupent souvent les éléments nécessaires à l'existence d'une opportunité criminelle : des individus intoxiqués dont les inhibitions sont mises de côté, un contrôle axé sur la permissivité, une proximité physique favorisant les conflits, etc. La limite principale de la perspective est qu'elle cherche à identifier les endroits où convergent ses trois éléments sans réellement expliquer leur présence. Ainsi, certains auteurs suggèrent que le modèle des opportunités s'appliquerait mieux aux crimes commis par des étrangers qu'aux violences commises entre les membres d'une même famille, des amis ou des connaissances (Miethe, Stafford & Long, 1987).

La relation victime-agresseur

La littérature nous apprend que le style de vie des individus, de même que les gens et les endroits qu'ils fréquentent vont influencer les risques de victimisation violente. Ainsi, la composition de la population résidente et la répartition des opportunités criminelles vont influencer les risques de victimisation. À quoi peut-on s'attendre quant à la répartition des voies de faits dans une grande ville ? Il ne faut pas négliger le fait que les voies de faits impliquent une interaction entre deux ou plusieurs individus. Le lien préalable entre les individus peut déterminer le cours des événements et avoir une influence sur plusieurs aspects (gravité des blessures, lieu de l'infraction, etc.). En admettant que le type de relation amène une signature distincte (mobiles, motivations, circonstances), il est donc possible que les déterminants contextuels et situationnels des voies de faits diffèrent en fonction du lien préalable qui unit la victime à son agresseur. Autrement dit, le terreau fertile aux voies de faits par des étrangers n'est pas nécessairement le même que celui qui favorise les querelles conjugales. La distinction est d'autant plus pertinente que les moyens de prévention adéquats varient selon le contexte.

Récemment, plusieurs chercheurs ont fait remarquer que la théorie de la désorganisation sociale et le modèle des opportunités criminelles pouvaient être utilisées de façon complémentaire (Andresen, 2006 ; Sampson & Wooldredge, 1987). Entre autres, Marc Ouimet a développé des modèles d'analyse qui intégraient des éléments des deux approches (Ouimet, 1999 ; 2000). Il a ainsi démontré que les indicateurs de désorganisation sociale prédisaient bien le lieu de résidence des délinquants juvéniles de Montréal, mais que les mesures d'opportunités criminelles amélioraient la compréhension du lieu de commission de leurs infractions.

La répartition géographique de la criminalité s'explique donc à la fois par des facteurs situationnels (opportunité criminelle) et contextuels (désorganisation sociale). Ces facteurs sont susceptibles d'influencer différemment la répartition selon l'infraction qui est commise. Par exemple, Lauritsen (2001) a démontré que le risque d'être victime de violences à proximité de sa résidence est déterminé uniquement par les caractéristiques sociodémographiques des individus et par le niveau de désorganisation sociale de leur quartier, et non par les opportunités criminelles. Les violences criminelles sont avant tout la conséquence d'une interaction entre deux ou plusieurs personnes : la relation qui les unit influence probablement le risque de victimisation et, indirectement, la répartition géographique de la criminalité. La section suivante présente l'exemple de la ville de Montréal.

Le cas de Montréal

La ville de Montréal est la deuxième plus importante au Canada, après Toronto. Près de 2 millions d'individus résident sur l'île de Montréal ; la population résidente augmente à près de 3 millions lorsqu'on tient compte des villes de la banlieue. Il a déjà été démontré ailleurs que la criminalité varie passablement d'un secteur à l'autre sur le territoire montréalais (Boivin & Ouellet, 2011 ; Savoie, Bédard & Collins, 2006). Toutefois, peu d'études se sont intéressées aux effets des circonstances d'un crime sur sa répartition géographique. La présente démonstration distingue les voies de faits en fonction de la relation préalable entre la victime et l'agresseur. Les déterminants de la concentration géographique de trois types de voies de faits à Montréal sont examinés ; les voies de faits qui opposent des étrangers, des connaissances ou des conjoints actuels ou passés. Les implications pratiques d'un tel examen sont importantes, puisque la mise à jour de différences pourrait inciter la formulation d'une réponse préventive adaptée aux spécificités de la criminalité des différents secteurs de Montréal.

Le cas de figure repose sur les caractéristiques des secteurs de recensement montréalais. Le territoire est divisé en 506 secteurs d'une superficie moyenne de 0,95 km² et d'une population de 3651 individus. Deux sources de données ont été mises à contribution. Les renseignements sur les voies de faits commis sur le territoire montréalais proviennent de la Déclaration Uniforme de la Criminalité (DUC). Il s'agit de la compilation du nombre de crimes enregistrés par le Service de police de la ville de Montréal. La désorganisation sociale et les opportunités criminelles sont mesurées à partir d'informations tirées du recensement 2006 de Statistique Canada.

Les voies de faits représentent 51,9% des crimes violents enregistrés à Montréal en 2006 et 9,6% de l'ensemble des crimes commis sur le territoire montréalais durant la même année. Trois niveaux sont utilisés pour distinguer la gravité des voies de faits : en ordre croissant de gravité, il s'agit des voies de faits simples, armées et graves². Les voies de faits simples sont beaucoup plus fréquentes (68,4% des voies de faits enregistrées) que les voies de faits armées (31,1 %) ou graves (0,4 %). Au total, 30,3% des voies de faits enregistrées en 2006 ont opposé des étrangers, 32,0% des connaissances ou des amis, et 27,6% des conjoints actuels ou passés³. Cette situation n'est pas unique en son genre (Hessick, 2007) : plusieurs travaux étasuniens ont aussi démontré que les voies de faits qui impliquent des individus qui se connaissent sont plus fréquentes que celles qui opposent des étrangers. Les statistiques et les proportions s'apparentent à celles rapportées par Marc Ouimet dans l'édition précédente du traité (Ouimet, 1999). On peut donc affirmer que les caractéristiques des voies de faits sont relativement stables puisque celles-ci ont peu évolué sur une période de 11 ans.

Un indice standardisé a été construit à partir de quatre caractéristiques de la population résidente : les familles monoparentales, les ménages à faibles revenus, la mobilité

² Les voies de faits simples (niveau 1) incluent tous les cas d'utilisation intentionnelle de la force contre une autre personne. Un incident pourra être qualifié d'agression armée (niveau 2) s'il implique l'utilisation d'une arme ou si l'agresseur inflige des lésions corporelles à la victime. Un individu commet des voies de faits graves (niveau 3) s'il blesse, mutile ou défigure la victime.

³ Environ 10% des voies de faits commises à Montréal impliquent des membres d'une même famille (parents, enfants, oncles, tantes, cousins, etc.). Pour assurer un volume suffisant de voies de faits au niveau des secteurs de recensement, seules les catégories les plus fréquentes ont été examinées dans la démonstration.

résidentielle (sur 5 ans) et l'hétérogénéité ethnique. Cet indice mesure la concentration des désavantages économiques et sociaux dans les secteurs de recensement. Il s'agit d'une mesure indirecte mais souvent utilisée du concept de désorganisation sociale (Pratt & Cullen, 2005). Deux indicateurs rendent compte des opportunités criminelles dans les secteurs de recensement, soit le nombre de bars et la présence d'un métro. Plusieurs études relèvent le caractère criminogène des débits de boisson, qui seraient directement ou indirectement responsable de bon nombre de désordres et d'actes criminels (Graham & Homel 2008 ; Roncek & Maier 1991). L'effet des métros est principalement indirect, dans la mesure où ils font converger un grand nombre de personnes dans certains espaces urbains (Tremblay & Ouimet 2001). La taille de la population résidente vient compléter cette mesure imparfaite du nombre de personnes présentes dans un secteur.⁴ Plus de détails sur la méthodologie sont présentés en annexe.

L'exemple présenté consiste, à l'aide de modèles de régression multiple, à examiner les principaux facteurs qui expliquent : 1) la somme des voies de faits dans les secteurs de recensement, 2) le nombre de voies de faits qui implique des étrangers, 3) des connaissances et 4) des conjoints actuels ou passés. Le premier modèle indique que la combinaison des facteurs contextuels et situationnels analysés permet d'expliquer 53 % de la répartition de l'ensemble des voies de faits à Montréal.

Tableau 1 : Régression multiple entre le type de voies de faits et les caractéristiques structurelles des secteurs de recensement de Montréal

Les voies de faits	L'ensemble des voies faits (Beta)	Voies de faits en fonction de la relation entre le suspect et la victime		
		Étrangers (Beta)	Connaissances (Beta)	Violence conjugale (Beta)
Désorganisation sociale	,308***	,075*	,292***	,473***
Taille de la population	,416***	,078**	,432***	,542***
Présence d'une sortie de métro	,329***	,390***	,211***	,041
Bars	,380***	,552***	,172***	,025
R2	,53***	,60***	,30***	,39***

* = p<,05 ; ** = p<,01 ; *** = p<,001

Les modèles subséquents (dont la trame de fond est grise) démontrent la pertinence de distinguer les voies de faits en fonction de la relation préalable entre la victime et l'agresseur. On constate notamment que le pouvoir explicatif (R carré) fluctue passablement d'un modèle à l'autre. Les modèles sont plus performants lorsqu'il s'agit d'expliquer les variations des voies de faits dans les secteurs de recensement lorsque ceux-ci impliquent des étrangers (60 %) que lorsqu'ils opposent des connaissances/amis (30 %) ou encore des conjoints (39 %). Autrement dit, il est plus difficile de prédire avec exactitude l'occurrence des voies de faits dans les secteurs de recensement lorsque l'agresseur et la victime se connaissent. Dans une optique de réduction/prévention de la criminalité, ce résultat est problématique puisque la

⁴ La relation entre la taille de la population et le nombre de crimes à un endroit est une des relations les mieux acceptées en criminologie. Elle sert entre autres à justifier l'utilisation de taux de criminalité (nombre de crimes divisé par le nombre d'habitants). Le fait que la relation entre le nombre de voies de faits entre étrangers et la taille de la population (tableau 1) soit faible remet en question ce postulat.

majorité (69,6 %) des voies de faits implique des individus qui se connaissent. Ce résultat n'est toutefois pas surprenant. L'étendue des motivations possibles et la fréquence des interactions passées entre les individus concernés font que la querelle entre connaissances est plus complexe que celle qui survient subitement entre deux étrangers. D'ailleurs, Caetano et ses collègues (2010) concluent que, contrairement aux autres violences criminelles, la violence conjugale est davantage déterminée par des caractéristiques individuelles et relationnelles que par les caractéristiques macrosociales des espaces urbains.

Non seulement la variance expliquée change entre les modèles, mais de plus l'importance des déterminants diffère en fonction de la relation préalable. Dans le modèle global, l'importance relative -mesurée par les coefficients Beta- des déterminants mis en cause est comparable, ce qui souligne l'utilité conjointe des concepts d'opportunité criminelle et de désorganisation sociale dans la compréhension des voies de faits sur le territoire montréalais. Dans le cas des voies de faits entre étrangers, les bars et les métros sont les facteurs dominants. La présence d'un métro et de bars permet de prédire un nombre plus élevé de victimisations violentes par des étrangers dans les secteurs de recensement. On constate alors que la taille de la population résidente et l'indice de désorganisation ont peu d'impact sur ce type de crime. Ces résultats soulignent l'importance de la notion d'opportunité criminelle dans un contexte où l'agresseur et la victime ne se connaissent pas. Si on suit le raisonnement de Cohen et Felson (1979), les bars et les métros favorisent l'augmentation des activités à l'extérieur du domicile, ce qui augmente le nombre de contacts avec des inconnus et les risques de victimisation violente des mains d'un étranger.

Les modèles qui portent sur les voies de faits entre connaissances/amis sont aussi instructifs. Ceux-ci sont expliqués, en ordre d'importance, par la population, le niveau de désorganisation sociale, la présence d'une station de métro et le nombre de bars. Il s'agit du modèle où l'on retrouve le plus d'équilibre entre les déterminants. Ce modèle fait le pont entre les voies de faits qui impliquent des étrangers et ceux qui impliquent des conjoints. Contrairement à la concentration des victimisations violentes commises par des étrangers, le nombre de voies de faits dans un contexte conjugal est exclusivement déterminé par la taille de la population résidente et le niveau de désorganisation sociale des secteurs de recensement. Ce résultat rejoint plusieurs travaux empiriques sur le sujet, stipulant que la pauvreté du voisinage et la concentration des désavantages sont associés à des risques plus élevés de violence conjugale (Caetano & coll., 2010 ; Fox & Benson, 2006; Frye, 2007; Obasaju & coll., 2009).

Les modèles sur les types de victimisation mettent en évidence des différences considérables. Puisque les déterminants principaux changent d'un modèle à l'autre, il est logique que les points de concentration ne soient pas les mêmes selon le type de victimisation. Les voies de faits entre étrangers sont concentrées dans les secteurs du centre-ville ou dans sa périphérie immédiate. Ces secteurs regroupent un grand nombre de lieux de divertissement, de consommation et de travail, ce qui fait que la population en transit y est considérable. Conséquemment, 48,0 % des voies de faits entre étrangers ont lieu à l'extérieur et une proportion similaire des incidents se déroulent dans un lieu partagé, comme un bar. À l'inverse, les incidents de violence conjugale ont lieu dans des résidences privées (86,6%), qui sont évidemment plus nombreuses dans les secteurs résidentiels de la ville. Les voies de faits entre connaissances/amis forment une catégorie hybride : elles se déroulent plus régulièrement dans les résidences privées (43,7%), mais une proportion importante de ces crimes a aussi été enregistrée à l'extérieur (22,5 %). Ainsi, les voies de faits entre

connaissances et amis se concentrent à la fois dans certains secteurs résidentiels et au centre-ville de Montréal.

Les résultats montrent que chaque type de victimisation s'associe à des déterminants, des secteurs de recensement et des endroits particuliers. Ces constatations s'étendent aussi à la gravité des incidents. La proportion de voies de faits armées et graves est significativement plus élevée lorsque l'incident implique des étrangers (43,1 %) plutôt que des connaissances (30,2 %) ou des conjoints (21,8 %). Ce résultat explique possiblement pourquoi les crimes commis par des étrangers, bien que moins nombreux au volume, suscitent une plus grande peur dans les espaces urbains.

Implications

Le questionnement à la base de ce chapitre était de savoir si la relation préalable entre l'agresseur et la victime permettait une meilleure compréhension de la criminalité sur le territoire montréalais. Les résultats obtenus ont des retombées tant pratiques que théoriques. Du point de vue théorique, ils permettent de spécifier la contribution respective des concepts de désorganisation sociale et d'opportunité criminelle à l'explication de la répartition de la criminalité. Les analyses confirment l'appréhension de Miethe et ses collègues (1987) à savoir que les modèles d'opportunités criminelles sont plus utiles pour expliquer les violences commises entre étrangers. À l'inverse, la notion de désorganisation sociale s'est avérée cruciale pour expliquer les incidents de nature plus privée qui ont lieu entre personnes qui se connaissent.

L'intégration combinée de la théorie de la désorganisation sociale et des opportunités criminelles dans une même étude n'est pas innovatrice en soi (voir Andresen 2006 ; Boivin & Ouellet, 2011 ; Ouimet, 1999 ; 2000 ; Sampson & Wooldredge 1987). Cette stratégie permet de comparer l'efficacité prédictive des deux construits théoriques et a permis de constater que les caractéristiques de l'environnement prédisent davantage les crimes violents commis par des étrangers. Les modèles écologiques de la criminalité ne tiennent pas compte des facteurs individuels qui permettraient vraisemblablement de mieux expliquer les configurations particulières des violences entre individus qui se connaissent. La continuité de ce chapitre serait donc d'examiner plus en profondeur, au niveau individuel, les motifs, les circonstances et les motivations qui influencent la commission des crimes violents. Ceci est d'autant plus important que les analyses présentées démontrent que les facteurs environnementaux n'expliquent qu'en partie la répartition des voies de faits, surtout pour les –nombreux- cas où la victime et l'agresseur se connaissent.

Les implications sont aussi pratiques, puisque les résultats peuvent influencer le développement d'initiatives de prévention visant à réduire les conduites violentes dans les communautés. Face à un problème apparemment similaire, il semble nécessaire de moduler les interventions en fonction de la nature des incidents. Les violences entre étrangers sont les plus visibles et semblent directement du ressort des autorités policières. La prévention de la violence conjugale semble plus complexe : ce n'est pas tant la présence des forces policières qui compte, mais le style d'interventions qu'elles choisissent de privilégier (Sherman, 1992). Les violences conjugales, moins apparentes, relèvent davantage du domaine social et nécessitent une intervention à plus long terme axée sur les caractéristiques des citoyens. Ce diagnostic est évidemment partiel et assujéti aux réserves d'usages. Il l'est d'autant plus

qu'il s'agit d'une étude exploratoire, qui se base sur des mesures imparfaites des concepts à l'étude.

Une bonne connaissance de la répartition de la criminalité sur un territoire est essentielle pour offrir une prestation adaptée et efficace des services policiers. Dans une logique de résolution de problèmes, les services de police doivent d'abord identifier et documenter les problèmes. La cartographie et l'analyse spatiale fournissent des outils qui permettent parfois d'identifier de nouveaux lieux problématiques mais plus souvent de fournir une base empirique solide qui justifie les interventions policières (Ratcliffe, 2010).

Souvent, la répartition des effectifs policiers est basée sur une connaissance générale de la criminalité. Les quartiers plus « chauds » seront patrouillés par un plus grand nombre de policiers. Par exemple, à Montréal, le nombre d'appels reçus et la criminalité de violence comptent pour 60% de la répartition des agents de quartier, tandis que la population, la superficie du territoire et la circulation automobile représente les 40% restant. Une connaissance plus fine de la répartition de la criminalité –par exemple, du type de voies de faits prépondérant dans un secteur- permettra aux policiers de mieux ajuster le type d'interventions qu'ils y mèneront, de façon à obtenir les résultats les plus probants possibles. L'analyse des infractions incluses dans les grandes catégories de crimes fournit des nuances qui permettent aux policiers de mieux intervenir.

Références

Andresen, M. A (2006). Crime measures and the spatial analysis of criminal activity. *The British journal of criminology*, 46, 258-285.

Baumer, E. P. (2002). Neighborhood disadvantage and police notification by victims of violence. *Criminology*, 40(3), 579-616.

Boivin, R. & Ouellet, F. (2011) La dynamique de la criminalité à Montréal : l'écologie criminelle revisitée. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 53(2) :189-216.

Braga, A. (2001). The effects of hot spots policing on crime. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 578(1), 104-125.

Brantingham, P. & Brantingham, P. (1981). Notes on the geometry of crime. In Brantingham, P. & Brantingham, P. *Environmental criminology*, Thousand Oaks : Sage publications.

Caetano, R., S. Ramisetty-Mikler & T.R. Harris (2010). Neighborhood Characteristics as Predictors of Male to Female and Female to Male Partner Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 25(11) 1986–2009.

Clarke, R. (1983). Situational crime prevention : Its theoretical basis and practical scope. *Crime and justice : A review of research*. 5, 225-256.

Cohen, L. & Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends : A routine activity approach. *American sociological review*, 44(4), 588-608.

Cusson, M. (1989). *Délinquants pourquoi?*. Montréal : Bibliothèque québécoise.

Eck, J.E. (1997). Preventing Crime at Places. In L.W. Sherman, L.W., D. Gottfredson, D. MacKenzie, J. Eck, P. Reuter and S. Bushway (Éds). *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising – A Report to the Attorney General of the United States*. Washington, DC: United States Department of Justice, Office of Justice Programs.

Felson, M. (2002). *Crime and everyday life* (3^e édition). Thousand Oaks : SAGE publications.

Fox, G.L. & M.L. Benson (2006). Household and neighborhood contexts of intimate partner violence. *Public Health Reports*, 121: 419-427.

Frye, V. (2007). The informal social control of intimate partner violence against women: Exploring personal attitudes and perceived neighborhood social cohesion. *Journal of Community Psychology*, 35: 1001-1018.

Graham, K. & Homel, R. (2008). *Raising the bar: Preventing aggression in and around bars, pubs and clubs*. Portland: William publishing.

Hessick, C.B. (2007). Violence Between lovers, Strangers and Friends. *Washington University Law Review*, 85(2): 343-408.

Lauritsen, J. L. (2001). The social ecology of violent victimization : Individual and contextual effects in the NCVS. *Journal of Quantitative Criminology*, 17(1), 3-32.

Miethe, T. D., Stafford, M. C. & Long, J. S. (1987). Social differentiation in criminal victimization: A test of routine activities/lifestyle theories. *American Sociological Review*, 52, 184-194.

Obasaju, M.A., F.L. Palin, C. Jacobs, P. Anderson & N.J. Kaslow (2009). Won't you be my neighbor? *Journal of Interpersonal Violence*, 24 : 38-53.

Ouimet, M. (1999). La violence au quotidien : analyse de la prévalence et de la structure des voies de faits. In Proulx, J., Cusson, M. & Ouimet, M. (Éds.). *Les violences criminelles*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Ouimet, M. (2000). Aggregation bias in ecological research: How social disorganization and criminal opportunities shape the spatial distribution of juvenile delinquency in Montreal. *Canadian journal of criminology*, 42, 135-155.

Perreault, S. & Brennan, S. (2010). La victimisation criminelle au Canada, 2009. *Juristat*, 30(2), Ottawa : Statistique Canada.

Pratt, T. C. & Cullen, F. T. (2005). Assessing macro-level predictors and theories of crime : A meta-analysis. *Crime and justice*, 32, 373-450.

Ratcliffe, J.H. (2010). Crime mapping: Spatial and temporal challenges. In Piquero, A.R. & Weisburd, D. (eds.). *Handbook of quantitative criminology*. New York : Springer.

- Roncek, D. & Maier, P. (1991). *Bars, blocks and crimes revisited: Linking the theory of routine activities to the empiricism of «hot spots»*, *Criminology*, 29(4): 725-753.
- Sampson, R. J. & Lauritsen, J. L. (1994). Violent victimization and offending: Individual-, situational-, and community-level risk factors. In Reiss Jr., A. J. & Roth, J. A. (eds.). *Understanding and preventing violence: Social influences*. Washington : National Academy Press.
- Sampson, R. J. & Bartusch, D. J. (1998). Legal cynicism and (Subcultural?) tolerance of deviance : The neighborhood context of racial differences. *Law & Society Review*, 32(4), 777-804.
- Sampson, R. J. & Wooldredge, J. D. (1987). Linking the micro- and macro-level dimensions of lifestyle-routine activity and opportunity models of predatory victimization. *Journal of quantitative criminology*, 3, 371-393.
- Savoie, J., Bédard, F. & Collins, K. (2006). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal*. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique (Statistique Canada).
- Shaw, C. R. & McKay, H. D. (1942 (1969)). *Juvenile Delinquency and Urban Areas*. Chicago: University of Chicago Press.
- Sherman, L.W. (1992). *Policing Domestic Violence: Experiments and Dilemmas*. N.Y.: Free Press.
- Sherman, L. (1995). Hot spots of crime and criminal careers of places. In Eck, J & Weisburd, D. (Eds), *Crime and place, Crime prevention studies, vol. 4* (pp. 35-50). New York : Criminal justice press. 103
- Sherman, L. (1997). Policing for crime prevention (chapitre 8). In L.W. Sherman, L.W., D. Gottfredson, D. MacKenzie, J. Eck, P. Reuter and S. Bushway (Éds). *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising – A Report to the Attorney General of the United States*. Washington, DC: United States Department of Justice, Office of Justice Programs.
- Sherman, L., Gartin, P. & Buerger, M. (1989). Hot spots of predatory crime : Routine activities and the criminology of place. *Criminology*, 27 (1), 27-55.
- Tremblay, P. & Ouimet, M. (2001). Trajets urbains et risques de victimisation : les sites de transit et le cas du métro de Montréal. *Criminologie* 34 : 157–176.
- Van Dijk, J., van Kesteren, J. & Smit, P. (2007). *Criminal victimisation in international perspective : key findings from the 2004-2005 ICVS and EU ICS*. The Hague : Boom Legal Publishers.
- Varano, S. P., Schafer, J. A., Cancino, J. M. & Swatt, M. L. (2009). Constructing crime: neighbourhood characteristics and police recording behaviour. *Journal of criminal justice*, 37, 553-563.

Warner, B. D. (1997). Community characteristics and the recording of crime: Police recording of citizens' complaints of burglary and assault. *Justice Quarterly*, 14(4), 631-650.

Annexe A: Méthodologie

Le choix du niveau d'agrégation

Le choix des secteurs de recensement est justifié par deux éléments. Premièrement, les limites des secteurs de recensement sont établies afin qu'ils contiennent les populations les plus homogènes possibles, tandis que les territoires policiers sont déterminés par un ensemble de facteurs opérationnels (Boivin et Ouellet, 2011). La population qui réside dans les secteurs de recensement est donc plus homogène que celle des quartiers définis par le Service de police de la ville de Montréal (SPVM). Deuxièmement, les secteurs de recensement permettent de cibler avec davantage de précision les secteurs de Montréal où les voies de faits sont plus fréquentes. Autrement dit, les secteurs de recensement sont plus petits que les quartiers (en moyenne, 15 secteurs par quartier) et ils reflètent avec plus d'exactitude la dynamique des espaces urbains et les spécificités des communautés résidentes.

L'indice de la désorganisation sociale

L'échelle des désavantages socio-économiques regroupe quatre caractéristiques de la population résidente : les familles monoparentales, les ménages à faibles revenus, la mobilité résidentielle (sur 5 ans) et l'hétérogénéité ethnique. Ces quatre indicateurs sont fortement corrélés ensemble ; nous leur avons accordé un poids similaire dans la création de l'échelle. Cette échelle est utilisée comme estimation du niveau de désorganisation sociale d'un secteur (Pratt & Cullen, 2005). Il importe de préciser que la mesure de la désorganisation utilisée est imparfaite. La théorie de la désorganisation sociale comporte deux dimensions : les caractéristiques structurelles et les processus sociaux. Les processus sociaux renvoient à des perceptions et à des comportements observables qui ne peuvent pas être mesurés à l'aide des données de recensement. L'absence des processus sociaux dans la démonstration de ce chapitre est évidemment une limite.

Tableau: Statistiques descriptives.

Caractéristiques des secteurs de recensement (n=506)	<u>Moyenne</u>	<u>Écart-Type</u>
Variables dépendantes		
L'ensemble des voies de faits (nb)	22,5	16,9
V.F. Étrangers (nb)	6,8	10,0
V.F. Connaissances (nb)	7,2	6,1
V.F. Violence conjugale (nb)	6,4	5,0
Variables indépendantes		
Désorganisation sociale (indice standardisé)	0,0	1,0
Taille de la population (nb)	3650,6	1693,7
Présence d'une sortie de métro (1=oui; 0=non)	13,4%	-
Bars (1=oui; 0=non)	49,7%	-